

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE
(Art. L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE SAMEDI 21 MARS 2026 A 09H00

À l'hôtel de Ville de Saint André de la Roche

I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

II – ELECTION DU MAIRE

III – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

IV - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SPECIAUX

V – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VI – ELECTION DES ADJOINTS SPECIAUX

**VII – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, des ADJOINTS
REGLEMENTAIRES et des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

VIII – FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS SPECIAUX

IX – ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

1 – Au SIVOM de l'Abadie

2 – Au SIVOM Val de Banquière

3 – A la Caisse des Ecoles de St André de la Roche

4 – Au Centre Communal d'Action Sociale de St André de la Roche

X – DELEGATIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DE CGCT

XI - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

J.J. CARLIN